

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 4 septembre, à 20h30,
le conseil municipal de la commune de Larnaud, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
mairie sous la présidence de Philippe ANTOINE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 29 août 2018

Présent(e)s : ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, CHATOT Céline, COUILLEROT Andrée, ,
GUERRET Laurent, GUICHARD Virginie, GUILLEMIN Noël, GUYOT David, NOBLET Jean-Yves,
NOBLET Patrick, TISSOT Thierry.

Absent excusé : GAVAND Pierre

Secrétaire de séance : CHATOT Céline

Nombre de conseillers : Afférent au conseil municipal : 15 – En exercice : 12 – Présents : 11 – Votants : 11

I POLE PERISCOLAIRE MULTISERVICE :

Les travaux ont débuté fin août. Les réunions de chantier sont prévues chaque lundi.

Le planning annoncé porte la fin de travaux autour de juin 2019.

Afin de les informer sur le déroulement des travaux, un courrier a été adressé à chaque riverain de la salle.
Monsieur le Maire les invite à faire remonter à la mairie les difficultés que les travaux peuvent leur occasionner.

II TRANSFERT DE COMPETENCE PERISCOLAIRE VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le maire a procédé à une information auprès de l'ensemble du conseil municipal des éléments qui lui ont été communiqués lors des séances de conseil communautaire.

Ainsi, le président de la communauté de communes Bresse Hauts de Seille va soumettre au vote du conseil communautaire le transfert de compétence de l'ensemble du domaine périscolaire des communes au profit de la communauté de communes. Pour parfaire l'information, la loi NOTRÉ impose que le régime soit identique sur tout le territoire d'une communauté de communes. L'ex-communauté de communes Coteaux de la Haute Seille avait déjà acquis cette compétence bien avant la fusion.

Le principe est le même que pour chaque transfert de compétence, ainsi les charges correspondantes sont transférées et la commune doit limiter sa dotation dans cette proportion. La commune transfère donc la jouissance des bâtiments utilisés ainsi que le personnel nécessaire. Pour le cas du personnel, celui-ci sera employé par la communauté de communes pour le temps passé à la mission de périscolaire.

Par ailleurs, pour le cas particulier de la commune de Larnaud, la communauté de communes s'engage à prendre à sa charge le prêt immobilier contracté pour la construction de la salle multiservice dans la mesure où l'utilisation de celle-ci sera affectée totalement à cette compétence.

III BILAN DE RENTREE DES CLASSES :

Effectif: 93 enfants

La rentrée s'est passée dans les meilleures conditions possibles.

Les travaux effectués dans la salle de classe de Madame Paul-Maréchalat ont été terminés à temps, le plafond a été entièrement repris.

Le ménage de l'école a été confié à l'entreprise locale, Buchillot Nettoyage.

Madame Henry demande à la mairie la somme de 50 € pour permettre l'achat de petits jeux pour la garderie.

Il est également proposé aux habitants de penser à la garderie lors des nettoyages de grenier ou de chambres

notamment pour les ballons, petites voitures, raquettes...

IV TRANSPORT SCOLAIRE :

Madame Faivre, adjointe en charge de ce dossier, a demandé à bénéficier d'une dérogation pour que le bus ne dispose pas d'accompagnateur pour les enfants de moins de 6 ans. Pour rappel, sans dérogation, les enfants de moins de 6 ans ne peuvent pas bénéficier de transport scolaire.

Celle-ci a été accordée pour les lundis, mardis et jeudis mais pas pour les deux autres jours. La demande a été relancée.

V DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE :

- Il est proposé au conseil de procéder à l'acquisition de barrières de sécurité à installer à l'arrêt de bus Carrefour Matthieu. En effet, les enfants arrivants de Lons Le Saunier traversent directement devant le bus, hors de vue du chauffeur, ce qui pose de vrais problèmes de sécurité.

Les barrières les obligeront à s'éloigner du devant du bus et ainsi, être visibles par le chauffeur.

- Les travaux de la chaussée de la route de la Grange-Bedey sont programmés dans les semaines à venir.

- Il a été procédé au nettoyage de la décharge communale mise à la disposition des artisans. Les clés sont entreposées à la mairie.

- Le conseil se penche de nouveau sur la sécurisation du tronçon de la route de Lons (au niveau de chez M et Mme Thibert). Il va être procédé très prochainement à la pose de plots plastiques.

VI : QUESTIONS DIVERSES :

- La colonne du jardin du souvenir est opérationnelle.

- Afin de sécuriser le tronçon de la route départementale vers son accès, la société Jura Recyclage a sollicité le conseil départemental. Celui-ci a adressé un courrier à la mairie en indiquant que les travaux étaient à la charge des demandeurs et que le coût est de 14 000 €. Le conseil départemental charge la commune de procéder à ces travaux. La commune n'entend pas répondre à cette demande dans la mesure où ils portent sur une voie départementale.

- Il a été porté à la connaissance de la municipalité des dégradations au cimetière. Visiblement, à ce jour, il s'agirait d'un acte isolé. Néanmoins, il est demandé aux habitants de se manifester s'ils en ont été victimes également.

- Il a été prêté à la commune une toile par la famille de M André, gendre de Maître Thomas.

- Le conseil entame une réflexion afin d'enrayer les incivilités auprès du container à verre situé sur le parking du cimetière. Celui-ci regorge de verres cassés, de bouchons et autres capsules. L'installation de poubelle a déjà été testée et ne fonctionne pas. Chacun est bien conscient que cela relève de faits malveillants d'un nombre limité de personnes mais qui peut avoir des conséquences (crevaision, amas de détrit...).

La séance a été levée à 22h45